n°7

Janvier 2026

ORÉE DE PUISAYE

Magazine

Une municipalité à votre service

CHARNY ORÉE DE PUISAYE

SOMMAIRE

Edito de Madame le Maire 3

Projets 4
Pôle archives - École RP Sud - Rénovation de l'éclairage public

Sécurité 12
Modernisation du système de protection - La police municipale au cœur de la ville

Pôle scolaire 14
Un service public en constante évolution

Culture 15
Le cinéma

La cuisine centrale 16
L'assiette locale au cœur de repas de notre commune

Les élections municipales 18
L'inscription et le vote

France Services 21
De nouveaux horaires d'ouverture

Urbanisme 22
Le PLUI

Vivre ensemble 24
La viabilité hivernale

Libre expression 26
La parole à l'opposition

Infos pratiques 27
Les praticiens à la Maison de santé - Secrétariat de vos mairies déléguées

Facebook

Panneau Pocket

Site internet : https://www.ccop.fr

Édition : Mairie de Charny Orée de Puisaye
Directeur de publication : Elodie Ménard
Coordination : Nathalie Jard
Rédaction - conception : Jacqueline Lefebvre
Impression : imprimerie Mercier

N° ISSN : 2557-7492

Edito de Madame le Maire

Mesdames et Messieurs,
Chers administrés,

Cette édition de « L'Orée de Puisaye Magazine » a une saveur toute particulière puisqu'elle est la dernière du mandat. C'est l'occasion de vous adresser mes vœux les plus sincères et chaleureux pour cette nouvelle année qui s'ouvre à nous. Pour les habitants qui ne peuvent pas se déplacer lors de ma venue dans chaque village, cet édito vous apportera les thèmes que j'ai abordé.

Je suis soumise à la réserve électorale, je me limiterai donc au bilan de l'année 2025 mais reste à votre entière disposition en cas de questionnement.

L'année écoulée a été marquée par de belles récompenses et reconnaissances :
-La Marianne d'Or du Civisme pour la participation lors des élections législatives 2024 ;
-Le Trophée de la Fédération Régionale des Travaux Publics pour la réalisation du plateau sportif ;
-Le Label Terre d'Innovation, prix d'encouragement en tant que Coup de cœur du jury ;
-Le Label Ville active et sportive, 1 laurier.
Cela démontre les efforts constants des élus pour valoriser Charny Orée de Puisaye et son attractivité.

L'année 2025 est aussi l'année de la concrétisation des trois grands projets structurants :

-Le plateau sportif est totalement achevé et a été inauguré en septembre dernier. La pertinence de ce projet n'est plus à démontrer au vu de sa fréquentation croissante. Multigénérationnel et accessible à tous, cet équipement répond à un besoin et il est un facteur d'attractivité de notre territoire. La collectivité remercie l'ensemble des partenaires qui nous ont permis d'atteindre un financement à hauteur de 75% des travaux et avenants.
Après consultation des habitants, cet espace a été baptisé « l'Orée des Sports ».

-La réhabilitation de l'ancienne trésorerie en pôle archives communales est proche de l'achèvement. La réception des travaux est prévue en février 2026. Le rez-de-chaussée est dédié aux archives et l'étage a été pensé pour accueillir des services administratifs de la Mairie.

-Le marché de travaux pour la construction de l'école à Saint-Martin-sur-Ouanne a été délibéré, à la majorité, lors du conseil municipal du 16 décembre dernier. Ce projet est une source réelle d'attractivité pour le sud de notre territoire. Un projet qui tend à éviter la fuite des effectifs (actuellement 22 enfants sont scolarisés dans d'autres communes), qui évite l'isolement des enseignants et favorise ainsi la collaboration de l'équipe dans le cadre du projet pédagogique.

Ces projets répondent aux enjeux d'amélioration du cadre de vie, du maintien et du développement des services de proximité.
Ces investissements ont été réfléchis malgré un contexte financier exigeant avec une attention constante portée à la transition écologique, à la sécurité et à la qualité de vie.

A cela, s'ajoute d'autres réalisations telles que :

-La réhabilitation des 4 lavoirs, à savoir Charny, Chevillon, Malicorne et Saint Martin sur Ouanne.

-L'installation de jeux sur les aires de loisirs de Charny, Grandchamp, Marchais-Beton et Villefranche.

-La modernisation et l'extension du système de vidéosurveillance à Charny

Une nouvelle fois, cette année a démontré la force de notre commune, riche de ses villages et de ses habitants.
Aussi, je remercie les associations, les commerçants et les artisans qui contribuent à notre cadre de vie agréable en procurant une offre de services variée et qui insufflent le dynamisme nécessaire à l'attractivité de notre commune.

Je remercie chaleureusement mon équipe qui œuvre, à mes côtés, au quotidien ainsi que l'ensemble des agents de la collectivité.

Que 2026 vous soit remplie de joie, de rires et de succès, que la santé et la sérénité vous accompagnent tout au long de cette nouvelle année !

Elodie MENARD

Le Pôle Archives municipales

Projets

État d'avancement des travaux du pôle Archives municipales

Les travaux de gros œuvre de réhabilitation de l'ancienne trésorerie en Pôle Archives municipales, débutés au mois de janvier 2025 par les travaux de démolition, de curage et de modification des ouvertures, se sont poursuivis par la reprise des fondations et des planchers.

Cet été, l'entreprise de couverture a procédé à la dépose soignée de l'ensemble de la couverture afin de mettre en place un écran de protection sous-toiture.

Après quelques adaptations de la charpente à la nouvelle isolation thermique extérieure et le remplacement des chevrons dégradés, les tuiles existantes ont en grande partie pu être réemployées, tandis que les défectueuses ont été remplacées à l'identique.

La pose concomitante des menuiseries extérieures a permis d'assurer le clos et couvert, finalisant ainsi les opérations de gros œuvre.
À l'intérieur du bâtiment, l'entreprise en charge des doublages, a procédé à l'installation des plaques d'isolation, cloisons, faux plafonds et coffrages nécessaires à l'aménagement des locaux.

L'état des murs résultant du curage des revêtements de l'ancien bâtiment n'ayant pas permis la mise en œuvre de l'enduit plâtre initialement prévu, un enduit d'étanchéité et un doublage de plaques de plâtres ont été mis en œuvre par le plaquiste.

Le plan d'implantation des rayonnages dans le magasin de conservation des archives a été mis à jour en conséquence.

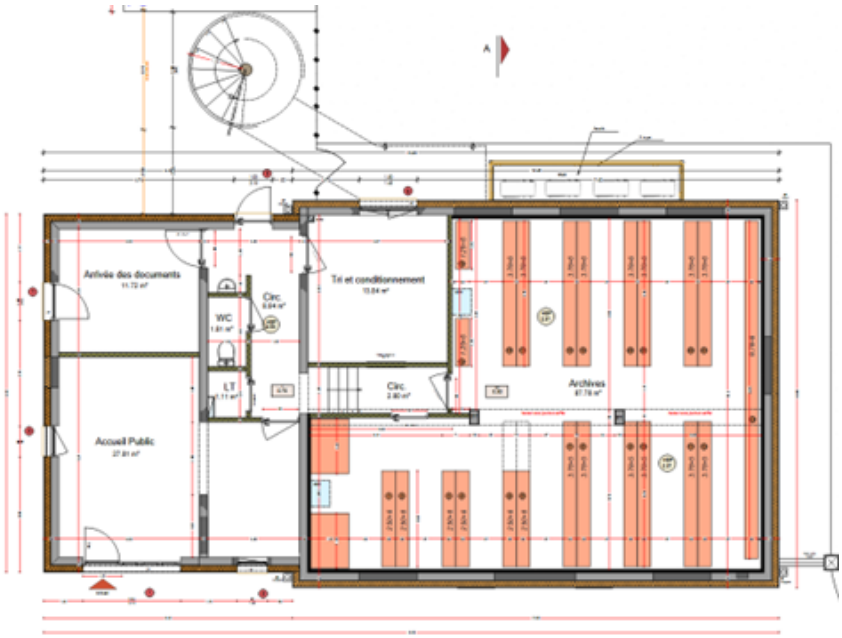

Les entreprises de second œuvre, d'électricité et de plomberie – chauffage sont intervenues parallèlement afin de réaliser les incorporations de réseaux, conduits et alimentations, en vue de la pose de toutes les installations nécessaires au fonctionnement du futur pôle archives : tableau électrique, éclairages intérieurs et extérieurs, installations de sécurité incendie, volets roulants, baie informatique, pompes à chaleur, armoires de précision, ventilo-convecteurs…

L'entreprise en charge des menuiseries intérieures est venue poser les blocs portes et trappes de combles.

À l'extérieur, l'isolation des soubassements a été réalisée par l'entreprise de gros œuvre qui s'est accordée avec l'entreprise en charge de l'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) en partie haute.

Cette dernière a procédé à la pose des complexes isolants en trois étapes successives : fixation des panneaux mousse dure de polystyrène expansé par colle et chevillage, pose d'une trame, réalisation d'un enduit matricé imitant le bois.

Les premiers travaux de finition ont débuté à l'automne par un ragréage des sols, avant pose des carrelages. Les faïences dans les sanitaires et au niveau des points d'eau ont également été posées.

Les travaux intérieurs se poursuivront avec la pose des derniers habillages de menuiserie à peindre, l'application des peintures, la pose des sols souples au 1er étage, l'installation des sanitaires, et la finalisation des appareillages électriques, de chauffage et de ventilation.

La finition des extérieurs du bâtiment comprend l'installation de l'escalier extérieur en colimaçon, la pose des bardages en façade et l'aménagement des places de stationnement et espaces extérieurs du bâtiment.

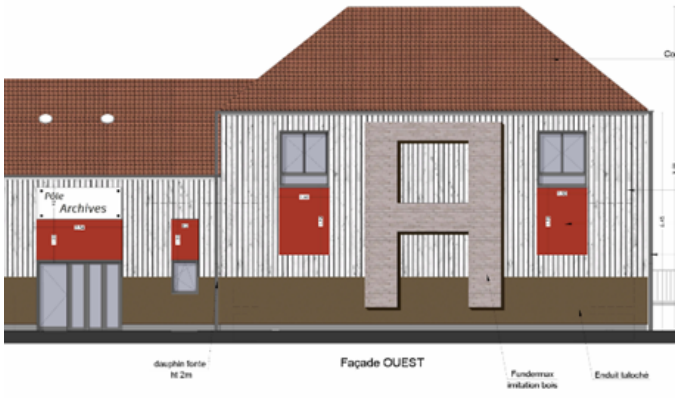

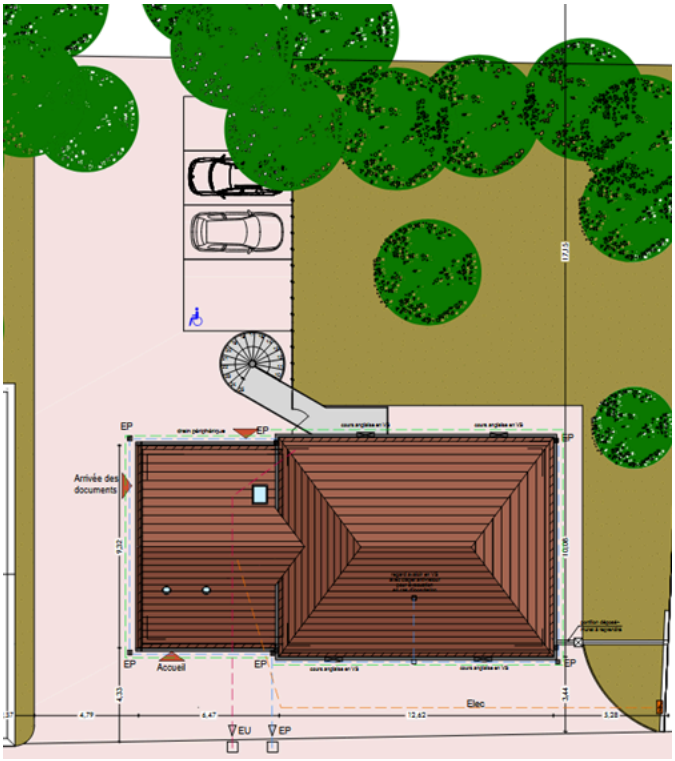

Le 08 décembre 2025, le directeur des archives départementales, accompagné de ses services a visité le site en construction et a confirmé son approbation et l'exemplarité du projet au regard des besoins d'archivage de la commune nouvelle.

Regroupement Pédagogique Sud
Poursuite du projet

État d'avancement des travaux du Regroupement Pédagogique Sud

De multiples concertations et demandes d'autorisations réglementaires ont été nécessaires pour concrétiser ce projet.

La construction de cet Établissement Recevant du Public (ERP) a nécessité le dépôt préalable d'un permis de construire dont la durée réglementaire d'instruction est de 5 mois.

Situé aux abords de l'Eglise de Saint Martin sur Ouanne, le projet d'école a préalablement été soumis à la validation de l'Architecte des Bâtiments de France. L'église du village, datant du XVI siècle est en effet inscrite aux Monuments Historiques depuis un arrêté du 6 novembre 1929.

L'instruction du permis de construire qui s'est déroulée du 16 juin au 27 octobre 2025, a permis de recueillir tous les avis techniques indispensables à la vérification de la viabilité du projet, son implantation et son raccordement aux réseaux.

Le réseau de Défense Extérieure Contre l'Incendie

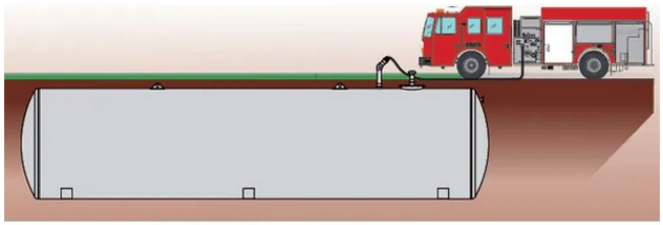

Une cuve incendie enterrée de 120 m3 va assurer la défense incendie du bâtiment, et désormais couvrir également la DECI d'une grande partie des habitations du village (dans un rayon de 400 mètres).

Les réseaux souterrains d'Adduction d'Eau Potable et d'assainissement eaux usées

Une reprise complète du réseau d'AEP (conduites en amiante ciment datant de 1980) et des branchements individuels, a été programmée préalablement au chantier de construction en collaboration avec la Régie des Eaux de Puisaye Forterre, dans le cadre de ses compétences.

Le réseau électrique

Le bilan de puissance électrique de l'équipement à construire s'établissant à 144 kVA, ENEDIS a mandaté le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY), propriétaire et gestionnaire du réseau électrique, pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau et de mutation du poste de distribution publique.

Le réseau de voirie

À la demande de la commune, le Département de l'Yonne a inscrit la réfection de la route départementale 57 à son programme d'investissement. Cette reprise est prévue, non seulement dans l'emprise initiale du projet (parvis entre l'école et la mairie existante), mais également jusqu'à ses deux extrémités puisque l'état de la chaussée, d'après les diagnostics et carottages réalisés par le laboratoire routier de la Direction des Routes Départementales, nécessite une reprise complète de la structure et des revêtements de cette portion de route départementale 57.

Le Département de l'Yonne va ainsi investir 105 077 € TTC dans la reprise de la structure et du revêtement de chaussée, dans le cadre d'une convention financière de co maîtrise d'ouvrage public signée avec la commune qui assurera le rôle de maître d'ouvrage opérationnel.

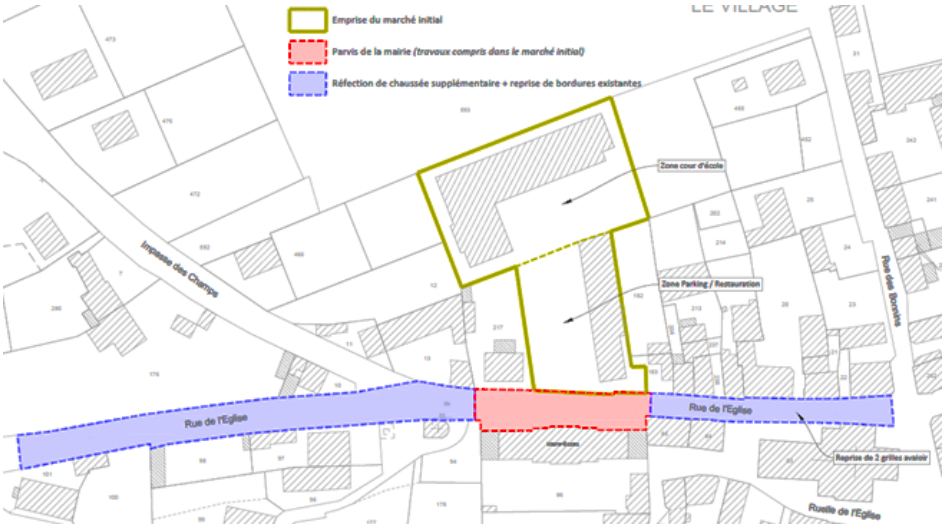

Le chantier du Regroupement Pédagogique sud va également contribuer au dynamisme économique et social du territoire.

Les entreprises attributaires des marchés publics de travaux de construction sont majoritairement icaunaises

LOT 1 : TERRASSEMENT VRD : entreprise SAS PLAISANCE (Château-Renard - 45).
LOT 2 : DECONSTRUCTION - DESAMIANTAGE, entreprise MICHEL (Auxerre - 89).
LOT 3 : GROS-ŒUVRE - RAVALEMENT, entreprise VAZ CONSTRUCTION (Vergigny - 89).
LOT 4 : CHARPENTE BOIS ET METAL - MOB - BARDAGE BOIS, à entreprise CHEMOLLE (Les Sièges - 89).
LOT 5 : COUVERTURE ACIER ET BARDAGE ACIER, entreprise DURY (Saint Georges sur Baulche - 89).
LOT 6 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM, entreprise ROBIN DUCROT METALLERIE (Pourrain - 89).
LOT 7 : SERRURERIE - METALLERIE, entreprise MARECHAL (Etaules - 89).
LOT 8 : DOUBLAGES - CLOISONS - ISOLATION - FAUX-PLAFOND, entreprise WE SOL'D (Perrigny – 89).
LOT 9 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS - AGENCEMENT, entreprise ASSELINEAU (Monéteau – 89).
LOT 10 : MOBILIER MOBILE, entreprise MANUTAN COLLECTIVITES (Niort - 79).
LOT 11 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAIENCE, entreprise ART ET TECH en cotraitance avec l'entreprise DELAGNEAU (Auxerre - 89).
LOT 12 : PEINTURE - NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER, entreprise DELAGNEAU (Auxerre – 89).
LOT 13 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE, entreprise LTM GROUPE OPERATION (Montholon -89).
LOT 14 : ELECTRICITE, entreprise APAGELEC (Monéteau - 89)
LOT 15 : PHOTOVOLTAÏQUE, entreprise TAOVA (Pogny - 51).
LOT 16 : EQUIPEMENTS DE CUISINE, entreprise AUBE FROID (La Chapelle St Luc - 10).
LOT 17 : ESPACES VERTS entreprise ID VERDE (Varennes Lès Mâcon - 71).

Une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique a été inscrite dans les cahiers des charges des marchés de travaux, en collaboration avec la Maison de l'Emploi de l'Auxerrois, qui a défini les volumes horaires adaptés et contrôlera le bon respect de la clause sur chaque corps d'état concerné.

Qu'est-ce que la clause d'insertion par l'activité économique ?

L'article L5132-1 du code du travail dispose que l'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

CHARNY ORÉE DE PUISAYE — clause sociale AUXERROIS — MDE AUXERROIS

MAIRIE DE CHARNY - CONSTRUCTION DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE SUD- CHARNY OREE DE PUISAYE

08/08/2025

Lots	Désignations	Nb heures insertion	Observations
1	TERRASSEMENT-VRD	280	
2	DECONSTRUCTION - DESAMIANTAGE	0	Lot technique ou nécessitant des conditions particulières
3	GROS ŒUVRE - RAVALEMENT	350	
4	CHARPENTE BOIS ET METAL- BARDAGE BOIS	0	Lot technique ou nécessitant des conditions particulières
5	COUVERTURE ACIER ET BARDAGE ACIER	0	Lot technique ou nécessitant des conditions particulières
6	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	105	
7	SERRURERIE - METALLERIE	28	
8	DOUBLAGES- CLOISONS-ISOLATION- FAUX PLAFOND	210	
9	MENUISERIES INTERIEURES BOIS- AGENCEMENT	91	
10	MOBILIER MOBILE	0	Achats mobiliers essentiellement
11	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES- CARRELAGE	63	
12	PEINTURE- NETTOYAGE FIN DE CHANTIER	28	
13	CHAUFFAGE- VENTILATION - PLOMBERIE	245	
14	ELECTRICITE	77	
15	PHOTOVOLTAIQUE	0	Lot technique ou nécessitant des conditions particulières
16	EQUIPEMENTS DE CUISINE	0	Achats mobiliers essentiellement
17	ESPACES VERTS	70	
	TOTAL	1547	

Cofinancé par l'Union européenne

Rénovation globale de l'éclairage public

Engagement de la commune en faveur de la sobriété énergétique

À l'heure où le gouvernement demande à chacun d'entre nous, à titre individuel, de faire des efforts d'économie d'énergie, il apparaissait logique que la commune participe également à cet effort.
Ainsi, après y avoir réfléchi depuis longtemps, le Conseil municipal a décidé, par délibération du 25 avril 2023, d'acter la coupure de l'éclairage public de 21h à 6h30 et une extinction totale des lampadaires de fin mai à début septembre pour la reprise de l'école.

Préserver les écosystèmes et maîtriser l'énergie

En parallèle, une réflexion concernant la rénovation globale de l'éclairage public sur notre territoire a été engagée. L'objectif étant la préservation de l'environnement mais surtout la diminution des dépenses énergétiques de la collectivité.
Avec l'aide du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY), il est étudié la possibilité de remplacer les ampoules à incandescence, halogènes et fluocompactes par la technologie LED.
En moyenne, les LED consomment 80 % d'énergie de moins que les ampoules à incandescence.

Comprendre la suppression de l'éclairage public dans les hameaux

Pour répondre à ce souci de préservation des écosystèmes et d'économies d'énergie, le conseil municipal, par délibération du 28 octobre 2025, a accepté le programme de travaux proposé par le SDEY. L'éclairage public dans l'ensemble des hameaux et lotissements à l'extérieur des bourgs, Charny y compris, va être supprimé.
Nous souhaitons rappeler que souvent, un abonnement chez notre fournisseur d'électricité est contracté pour le fonctionnement d'un unique point lumineux ne desservant qu'une seule habitation. Il s'agit d'une situation que la collectivité ne peut désormais plus assumer pour les raisons précédemment énoncées.
Ces travaux de rénovation globale de l'éclairage public sur le territoire communal débuterons lors du premier semestre 2026.

Des solutions alternatives et l'implication de chacun

Des solutions alternatives ont été étudiées afin de sécuriser certains points sensibles, notamment les arrêts de bus scolaires : L'installation de mâts autonomes équipés de panneaux photovoltaïques constitue une option lorsque les conditions techniques le permettent. En effet, cet éclairage ne peut être mis en œuvre que dans des situations précises, liées notamment au respect des distances avec les routes départementales, aux contraintes d'exposition lumineuse ou encore à l'absence de réseaux aériens. Ainsi, dans certains secteurs, la mise en place de ces équipements ne pourra être envisagée.

Dans un souci de respect de l'environnement et de bonne gestion des finances communales, la municipalité compte sur la compréhension de chacun quant aux décisions prises en matière d'éclairage. Ces choix, guidés par l'intérêt général, visent à concilier sobriété énergétique et préservation du cadre de vie.

Modernisation du système de vidéoprotection à Charny

Sécurité

Une videoprotection plus efficiente

Pour poursuivre l'engagement en faveur de la sécurité et du bien-être des habitants, le parc de vidéoprotection a été entièrement modernisé sur la commune déléguée de Charny. Ce projet d'envergure, récemment achevé, renforce considérablement l'efficacité du dispositif auparavant en place.

Une protection renforcée

Au total, 18 nouvelles caméras de surveillance ont été installées sur 11 points stratégiques : entrées et sorties de bourg, axes internes majeurs, zones sensibles ou particulièrement fréquentées. Ces équipements de dernière génération offrent un champ de vision élargi, garantissant aujourd'hui une couverture complète de la commune. Leur technologie avancée permet une surveillance plus précise et une meilleure réactivité en cas de besoin.

Identification des véhicules lors d'infractions pénales

Ces nouvelles caméras d'ambiance sont notamment dotées d'un système de lecture automatique des plaques d'immatriculation, un outil précieux pour les services de la gendarmerie. En facilitant l'identification de véhicules, elles contribuent à la résolution plus rapide des infractions et au renforcement de la sécurité publique.

Une entreprise locale à l'œuvre

Le marché public pour l'installation de ces caméras a été remporté par une entreprise locale, mettant en valeur le savoir-faire et l'expertise de nos professionnels.

Reconversion de l'ancien matériel

Une réflexion est actuellement en cours afin de déterminer les possibilités de réutilisation ou de reconversion de l'ancien matériel. Plusieurs pistes sont à l'étude afin de donner une seconde vie à ce matériel encore fonctionnel même s'il est techniquement moins développé.

Avec cette modernisation, Charny se dote d'un outil performant, moderne et adapté aux enjeux actuels de sécurité, au bénéfice de tous les habitants.

Le visionnage d'images enregistrées dans le cadre de la vidéosurveillance est limité aux personnes habilitées

Conformément à l'article L.252-3 du Contrat de Sécurité Intégrée (CSI), la durée de conservation des données est limitée.

La Police Municipale s’ancre au cœur de la ville

Un service public de proximité, efficace, visible et accessible à toutes et tous

Depuis le 15 septembre 2025, les services de la Police Municipale ont officiellement pris leurs nouveaux quartiers au 5 bis, rue Louis Vieille, dans les anciens locaux de l’accueil de jour Alzheimer. Ce nouvel emplacement, en plein centre de Charny, marque une étape importante dans la volonté de renforcer la qualité des services publics et de faciliter les échanges entre les habitants et leurs agents municipaux.

Un déménagement au service de la qualité d’accueil

Ce changement d’adresse n’est pas qu’un simple déplacement administratif. Il répond à un objectif clair : améliorer le confort et l’efficacité de l’accueil du public.

Les nouveaux locaux offrent :

- un espace d’accueil plus spacieux et plus chaleureux pour les usagers
- des bureaux fonctionnels permettant de traiter les demandes dans de meilleures conditions
- des zones de travail adaptées aux besoins opérationnels des agents

Ces aménagements contribuent à rendre le service plus fluide, plus réactif et davantage tourné vers les habitants. La localisation centrale permet également aux usagers d’accéder plus facilement à la Police Municipale, que ce soit pour une démarche administrative, une information ou un signalement.

Une présence renforcée au plus près des habitants

Installer la Police Municipale en cœur de ville répond à un enjeu essentiel : renforcer la proximité entre les agents et la population. Cette implantation facilite leur visibilité sur le terrain, favorise les échanges informels avec les commerçants et les riverains, et permet une meilleure connaissance des besoins du quotidien.

Des agents plus mobiles, plus réactifs et plus verts

Dans le cadre de l’évolution de leurs missions et de la volonté municipale de promouvoir des mobilités plus durables, les policiers municipaux sont désormais équipés de vélos électriques.
Ces nouveaux moyens de déplacement présentent de nombreux avantages :

- une présence accrue en centre-ville, au plus près des zones d’activité et des commerces,
- une capacité d’intervention plus rapide dans les secteurs où la circulation est parfois dense,
- une réduction significative de l’empreinte carbone liée aux déplacements professionnels,
- une circulation plus douce et silencieuse dans les rues de Charny.

Le vélo électrique favorise également une approche plus humaine et plus accessible du travail policier. Il permet aux agents d’aller facilement à la rencontre des habitants, de couvrir un périmètre plus large tout en restant présents sur le terrain et de renforcer le lien de confiance indispensable à la préservation de la tranquillité publique.

Police municipale

06 74 46 05 27

police@ccop.fr

Les écoles, un service public en constante évolution

Pôle scolaire

Un engagement continu pour l'éducation de nos enfants

L'éducation constitue l'une des priorités majeures de la commune et représente un investissement essentiel pour l'avenir de nos enfants. À ce titre, le fonctionnement du pôle scolaire mobilise chaque année des moyens humains, matériels et financiers importants, que la municipalité souhaite présenter de manière transparente aux habitants.

Le Pôle scolaire en chiffres

Pour l'année 2025, le pôle scolaire communal accueille 336 élèves répartis sur 3 Regroupements Pédagogiques qui comptent 5 écoles sur le territoire.. Parmi eux, 113 enfants sont scolarisés en maternelle et 223 en élémentaire.
Pour assurer un accueil de qualité tout au long de la journée, la commune gère également 5 cantines scolaires ainsi que 3 services de garderie fréquentés quotidiennement par de nombreuses familles.
Le fonctionnement de ces services repose sur l'engagement de 26 agents communaux, parmi lesquels figurent 6,5 équivalents temps plein (ETP) d'ATSEM, qui jouent un rôle indispensable dans l'accompagnement des enfants en maternelle, en lien étroit avec les équipes enseignantes.

Un budget conséquent au service des familles

En 2025, les dépenses globales du pôle scolaire s'élèvent à **1 182 396,52 €**.
Ce montant représente plus de 20 % des dépenses à caractère général et des dépenses de personnel de la commune, ce qui témoigne de l'importance accordée à l'éducation et aux services périscolaires.
Ces dépenses couvrent notamment :

- les charges de personnel (agents scolaires, ATSEM, restauration et garderie),
- le fonctionnement des cantines (repas, fournitures, entretien),
- l'entretien des bâtiments scolaires et les charges courantes,
- les fournitures pédagogiques et le matériel,
- dépenses diverses de fonctionnement (déplacements scolaires divers, séances de piscine, spectacles de fin d'année...),
- les frais liés à l'accueil périscolaire.

Des recettes qui participent au financement

En parallèle, la commune perçoit des recettes à hauteur de **202 261,66 €**, provenant principalement :

- de la facturation des repas de cantine, incluant l'aide de l'État dans le cadre de la tarification sociale,
- de la facturation des services de garderie.

Ces recettes contribuent au financement du service, mais la plus grande part du coût reste assumée par la collectivité pour garantir un accès équitable à l'ensemble des familles et de maintenir un haut niveau de qualité d'accueil.

Un service public essentiel au quotidien

Au-delà des données chiffrées, le fonctionnement du pôle scolaire illustre l'importance des moyens nécessaires pour assurer, au quotidien, l'accueil et l'accompagnement des enfants scolarisés sur la commune. Les ressources mobilisées permettent de garantir des conditions d'apprentissage, de restauration et d'accueil périscolaire répondant aux besoins des élèves et des familles, dans un cadre sécurisé et adapté.

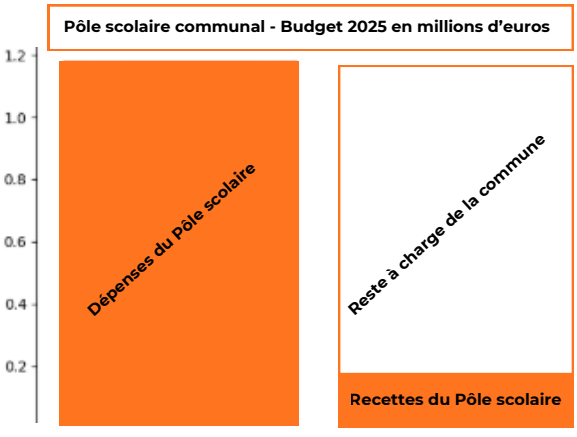

Le cinéma

Le cinéma évolue

Depuis le mois d'octobre 2025, les séances de cinéma proposées par la commune se déroulent désormais à Charny. Cette évolution est le fruit d'une réflexion menée depuis plusieurs années, visant à répondre aux attentes exprimées par de nombreux habitants et à permettre à un public plus large, notamment les enfants et les familles, de profiter des projections.
Depuis, ce changement de lieu a contribué à renforcer la fréquentation, à pérenniser le cinéma communal et à offrir à tous, petits et grands, des moments de partage et de convivialité autour du 7e art.

Une expérience positive

Une expérience menée en mai dernier à la salle polyvalente de Charny avait confirmé la pertinence de ce choix : 87 spectateurs avaient assisté à cette séance d'essai et nombreux sont ceux qui ont indiqué qu'ils fréquenteraient plus régulièrement le cinéma si les projections avaient lieu à Charny. Sa situation centrale, ainsi que de meilleures conditions de stationnement et de sécurité, constituent des atouts indéniables.
Jusqu'alors, selon les données fournies par le cinéma itinérant "Panoramic Bourgogne" avec lequel une convention est établie, les séances organisées à Chevillon rassemblaient au maximum une vingtaine de spectateurs, le plus souvent les mêmes habitués. À l'inverse, l'expérience menée à Charny a montré une fréquentation plus diversifiée : si certains spectateurs y sont fidèles, de nombreux participants viennent également des différents villages et même de La Ferté-Loupière ou du Loiret limitrophe, confirmant l'attractivité d'un lieu plus central et accessible.
La commune prend en charge une part importante du financement de ce service public, à hauteur de 1€ par habitant, afin de maintenir un tarif d'entrée accessible à tous. Il apparaît donc essentiel que ce dispositif bénéficie au plus grand nombre.

Le mardi en place du mercredi

Le choix du mardi pour les séances constitue un atout majeur, le mercredi étant souvent consacré aux activités sportives et extrascolaires des plus jeunes.

Tarifs
Normal : 6€
Réduit* : 5€
Moins de 14 ans : 4€
Abonnement : 32€ (7 entrées)

*Personnes en situation de handicap-étudiants-demandeurs d'emploi

2 séances mensuelles
- **17h30 un film d'animation destiné au jeune public.**
- **20h00 une séance plus orientée vers les adultes.**

Nous remercions chaleureusement les bénévoles de l'association Croqu'Notes, dont l'engagement est indispensable au bon déroulement des séances. Par leur présence à la billetterie et grâce à la proposition de gâteaux, popcorn et autres gourmandises, elles participent pleinement à créer une atmosphère accueillante et conviviale, appréciée du public.

La salle des spectacles de la commune déléguée de Chevillon, qui a accueilli les séances de cinéma durant plusieurs années, reste pleinement animée. La salle des spectacles continue d'être le théâtre de nombreux rendez-vous culturels : spectacles, représentations théâtrales et événements portés par le tissu associatif local y sont toujours proposés.

“l’Assiette locale”

Cuisine centrale

La Cuisine Centrale : au cœur des repas de notre commune

Depuis avril 2024, la Cuisine Centrale connaît un nouvel élan sous la direction de Thierry Prisot, ancien chef de cuisine à l’EHPAD de Toucy. Avec son équipe, il veille chaque jour à préparer des repas équilibrés et respectueux des normes sanitaires, destinés aux écoles du territoire, au collège, aux résidents de l’EHPAD de Charny, à la crèche ainsi qu’aux bénéficiaires du portage de repas à domicile.

Une organisation bien rodée

La cuisine centrale fonctionne 7 jours sur 7, assurant une continuité essentielle du service.
En semaine, quatre agents assurent la production. Les week-ends, ce sont trois agents détachés de l’EHPAD de Charny qui prennent le relais, à tour de rôle.
Le fonctionnement repose sur une production à J+3, c’est-à-dire que les plats sont cuisinés trois jours à l’avance, garantissant une organisation optimale.
Chaque matin, dès 6h00, les livraisons partent vers l’ensemble des écoles du territoire le collège et la crèche.
Les repas destinés aux bénéficiaires du portage à domicile sont pris en charge par l’UNA, trois fois par semaine. Ainsi, le vendredi, la livraison prévoit les plats du week-end.
Les commandes de matières premières sont désormais passées via le logiciel spécialisé Eat Cacic, qui permet un suivi précis des coûts et un gain de temps considérable. Les commandes s’effectuent le lundi pour la semaine suivante, avec des délais de livraison très courts, la plupart du temps à J+1.

Un lieu structuré et performant

La cuisine centrale dispose de plusieurs zones distinctes garantissant le respect des normes d’hygiène et la qualité de la production :
- Deux zones de livraison : l’une dédiée aux arrivages, l’autre aux départs des plats préparés,
- Une réserve sèche pour l’épicerie,
- Une légumerie pour la préparation des fruits et légumes,
- Une zone de déconditionnement pour les produits sortant du congélateur,
- Une zone de production chaude pour la cuisson,
- Une zone froide pour le stockage des entrées, fromages et desserts.

Des produits locaux et de qualité

Une grande importance est attachée à la provenance des produits.
Les pommes de terre, fruits, légumes de saison et pâtes artisanales proviennent de producteurs locaux, tandis que la viande est exclusivement française.
La loi EGalim fixe, pour la restauration collective de service publique, une obligation de garantir au moins 50% de produits de qualité et durables dont 20% de produits bio. Aujourd’hui, la cuisine centrale atteint 36 % des objectifs de cette loi EGalim, un résultat remarquable et supérieur à la moyenne nationale qui est de 28 %. En 2026, la cuisine centrale continuera, dans la limite de ses moyens, à appliquer au plus proche cette loi.
Chaque menu est élaboré par le directeur, puis validé par une diététicienne, garantissant l’équilibre nutritionnel avec toujours un féculent et un légume à chaque repas.

Des finances en nette amélioration

Les efforts de gestion portent leurs fruits malgré des coûts de maintenance en hausse du fait de l’âge du matériel.
La subvention communale destinée à la cuisine centrale pour 2026 sera de 50 000 €, contre 90 000 € en 2025 et 180 000 € en 2024.
Une baisse significative qui illustre la bonne maîtrise des coûts et une organisation optimisée du service.

Un dialogue constant autour des menus

Pour garantir la satisfaction de tous, plusieurs commissions “menus” se réunissent régulièrement.

- À l’EHPAD, une fois par trimestre, avec la direction, les représentants du personnel et les résidents, pour échanger sur les plats servis (et ajuster selon les goûts, comme les andouillettes ou le pot-au-feu, davantage appréciés des aînés que des enfants).
- Dans les écoles, trois réunions par an, dont une avant la rentrée, avec les agents scolaires et les services municipaux.
- Avec le collège, des commissions vont prochainement être mises en place avec le Conseil départemental; en attendant, un dialogue quotidien permet d’adapter les repas (comme la demande hebdomadaire de frites !).
- Enfin, des réunions avec les services de la mairie et les partenaires (dont l’UNA) se tiennent plusieurs fois par an, pour recueillir les retours des bénéficiaires.

Des investissements pour l’avenir

Pour maintenir la qualité du service, plusieurs équipements ont été ou seront remplacés.

Acquisition récente d'un second four professionnel à 20 niveaux de cuisson, permettant des préparations différenciées selon les produits, d'une seconde cellule de refroidissement pour garantir la sécurité alimentaire et le remplacement du lave-batterie, destiné aux grands bacs de production.

Ces acquisitions s’inscrivent dans le budget d’investissement 2025 de l’Établissement Public Administratif (EPA).

Pour 2026, le remplacement du tunnel de nettoyage est prévu, l’ancien arrivant en fin de vie.

Four à 20 niveaux de cuisson

Un suivi sanitaire exemplaire

Le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), en cours de finalisation, assure la traçabilité complète de chaque étape : de la réception des matières premières jusqu’à l’assiette.

Chaque livraison fait l’objet d’un contrôle rigoureux : propreté des camions et des livreurs, température des produits, stockage, déstockage, production…

Le PMS inclut également le suivi de l’entretien des locaux et la formation du personnel.

Une fierté collective

La cuisine centrale est bien plus qu’un service opérationnel : c’est un maillon essentiel de la vie quotidienne du territoire, au service des enfants, des familles et des aînés.

Grâce à une gestion modernisée, à une équipe engagée et une exigence constante de qualité, elle incarne aujourd’hui un bel exemple de service public local performant et humain.

La cuisine centrale produit 650 repas par jour en période scolaire

Piano de cuisson

Des plats adaptés aux résidents de l’EHPAD

Zone de désinfection des plats en retour

Chariots en attente de départ

Les élections municipales

Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique

L'inscription sur les listes électorales, même si elle est obligatoire, n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.
La date limite d'inscription précédemment fixée au 31 décembre de chaque année a été supprimée. Elle est désormais fixée au 6ème vendredi précédent chaque scrutin.

Pour les prochaines élections municipales, la date limite d'inscription en mairie est fixée au vendredi 6 février 2026.

Attention, pour les inscriptions en ligne le service fermera le mercredi 4 février 2026 à minuit.
https://www.elections.interieur.gouv.fr › mes-demarches

N'hésitez pas à vérifier votre situation électorale, adresse d'inscription et bureau de vote ou numéro d'électeur, sur le site officiel du ministère de l'intérieur : https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale ou consultez le service des élections en mairie de Charny.

Inscription

Vous êtes français ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne et vous venez d'emménager dans la commune de Charny Orée de Puisaye.
Vous pouvez effectuer votre démarche en ligne (voir ci-dessus) ou compléter l'imprimé Cerfa disponible en mairie principale à Charny et dans les mairies déléguées.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir des conditions cumulatives :
- **Avoir le droit de vote**, ce qui implique d'être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour,
- Jouir de ses droits civils et politiques
- Avoir une attache avec la commune au titre de son domicile principal et réel, ou en sa qualité de contribuable.

Les documents à fournir

- Le cerfa n° 12669*02 pour la liste électorale principale ou les cerfa n° 12670*01 et/ou 12671*01 pour les citoyens non-français européens, complété.
- **Un justificatif d'identité** (par exemple votre carte nationale d'identité)
- **Un justificatif de lien avec la commune** comme :

Facture d'EDF, d'eau, Internet, redevance d'enlèvement des ordures ménagères
Taxe Foncière ou habitation (2 dernières années consécutives pour les résidents secondaires)
Avis d'imposition sur le revenu
Fiche de paie, avis France travail, retraite.

- Attestation d'inscription de la société au rôle de la commune (2 années consécutives) pour les associés majoritaires ou uniques.

Vote :
La liste complète des pièces d'identité acceptées est affichée dans les bureaux de vote.

Changement d'adresse

Régulièrement, les listes électorales sont vérifiées et révisées. Si vous avez déménagé sans le signaler, le courrier qui peut vous être adressé sera retourné à la collectivité avec la mention **"Destinataire inconnu à l'adresse"**, ce qui entraîne votre radiation. **Il est important de déclarer son changement d'adresse.**

Vous avez changé de domicile, votre bureau de vote peut changer.
En effet, les bureaux de vote sont définis par arrêté préfectoral pour un périmètre géographique qui est, pour Charny Orée de Puisaye, calqué sur les limites territoriales des anciennes communes, donc des communes déléguées actuelles.

Documents à fournir :
- Le formulaire de changement de domicile disponible en mairie principale de Charny et en mairies déléguées.
- Un justificatif de domicile.

Le vote

Les bureaux de vote sont ouverts à 8 heures et clos le même jour à 18 heures.
⚠ Pour participer aux divers scrutins, la présentation d'une pièce d'identité avec photo est obligatoire.
La photocopie ou la présentation d'une pièce d'identité même certifiée sur un smartphone, n'est pas acceptée.

Les 15 et 22 mars 2026 auront lieu les élections municipales et communautaires.
C'est sous la forme d'un scrutin de liste(s) paritaire(s) que les futurs conseillers seront élus.
Pour Charny Orée de Puisaye, 55 candidats pour les élections municipales seront proposés par liste déposée et 11 (issus des 55) pour siéger à la Communauté de Commune de Puisaye-Forterre.

⚠ Attention, aucune possibilité d'ajout de nom, de suppression ou de modification de l'ordre de présentation d'une liste présentée n'est autorisée sous peine de nullité.

Procuration

Donner procuration à un proche est parfois indispensable pour participer à la vie démocratique lorsque l'on ne peut se rendre au bureau de vote. Vous (mandant) pouvez déléguer votre vote à un mandataire de votre choix.

Le mandant et le mandataire n'ont pas besoin d'être inscrits sur la liste électorale de la même commune ou du même bureau de vote. En revanche, le mandataire doit toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Il devra être en possession de l'identité de son mandataire ainsi que de son numéro d'électeur.

Procédure
1) Vous êtes en possession d'un ancien format de carte d'identité :
- Effectuez votre démarche en ligne https://www.maprocuration.gouv.fr puis rendez-vous dans une gendarmerie ou un commissariat pour faire valider votre procuration.

Ou
- Rendez-vous directement dans une gendarmerie ou un commissariat avec votre pièce d'identité pour compléter un formulaire officiel.

2) Vous êtes en possession d'une carte d'identité au format carte bancaire mais n'avez pas votre identité numérique :
- Effectuez votre démarche en ligne https://www.maprocuration.gouv.fr puis rendez-vous dans une gendarmerie ou un commissariat pour faire valider votre procuration.

3) Vous êtes en possession d'une carte d'identité au format carte bancaire et avez votre identité numérique * :
- Effectuez votre démarche en ligne https://www.maprocuration.gouv.fr

Votre démarche est totalement dématérialisée.

*Obtenir une identité numérique certifiée

Pour obtenir une identité numérique, il faut posséder la nouvelle carte d'identité (format carte bancaire).

- Sur votre smartphone (Smartphone avec le NFC min. Android 11.0 ou IOS 16 minimum), télécharger l'application gratuite France Identité sur le Play Store ou sur l'App Store
- Initiez une demande de certification de votre identité numérique depuis l'application France Identité
- Confirmez vos informations et puis effectuez une lecture de votre carte d'identité en NFC ; l'application génère alors un QR code
- Rendez-vous dans une antenne "France Services" équipée d'un dispositif de recueil des empreintes muni (e) de votre carte d'identité, de votre smartphone et du QR Code associé à votre demande.

Ma procuration 100% dématérialisée avec France identité

1

Récupérez auprès de votre mandataire :
son numéro d'électeur
et sa date de naissance
ou
toutes ses données d'état civil
et sa commune de vote.

2

Effectuez votre demande de procuration en ligne
en vous identifiant
avec France Connect
sur maprocuration.gouv.fr

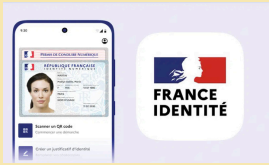

3

Authentifiez-vous avec votre identité numérique certifiée.
Cette démarche est **accessible uniquement** pour les utilisateurs disposant d'une identité numérique certifiée sur France Identité.

4

Vous recevrez un courriel de "Maprocuration"
dès l'enregistrement
par votre commune
ou votre consulat de vote.

L'antenne France Services de Charny Orée de Puisaye est équipée du dispositif de recueil des empreintes

FRANCE SERVICES
3, route de Prunoy
89120 Charny Orée de Puisaye

03 86 80 54 09

france-services@ccop.fr

Le pôle des services à la population est à votre disposition pour toutes questions ou renseignements
03 86 63 71 34 **elections@ccop.fr**

De nouveaux horaires à France Services

Nouveaux horaires d'ouverture

À l'issue d'une période d'expérimentation menée tout au long de l'année 2025, les horaires d'ouverture au public sont modifiés à compter du 1er janvier 2026.
La fréquentation observée durant cette période d'essai avec seulement 13 usagers accueillis sur l'année, ne permet pas de justifier le maintien d'une ouverture sur le temps méridien.

À partir du 1er janvier 2026

Accueil du public du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Fermé samedi et dimanche

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé , la famille, la retraite et l'emploi.
Aide à la constitution de dossiers et délivrance des titres d'identité.

FRANCE SERVICES
3, Route de Prunoy
89120 Charny Orée de Puisaye

03 86 80 54 09
france-services@ccop.fr

Familiarisez vous avec l'informatique

Le conseiller numérique, agent de la commune, vous accueille gratuitement et sur rendez-vous individuel aux jours et horaires d'ouverture de France Services. Il vous propose un accompagnement personnalisé pour la prise en main et l'utilisation de vos équipements numériques : ordinateur, tablette ou smartphone.

06 23 77 70 16
conseiller-numerique@ccop.fr

Centre Communal d'Action Sociale

Les missions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) couvre plusieurs domaines : personnes âgées, handicap, insertion, logement, prévention de l'exclusion, accès aux droits, aide alimentaire, accès aux soins. À France Services, les agents du CCAS conseillent ou aident les personnes en difficultés ayant besoin d'une aide sociale.

CCAS
03 86 80 54 09
ccas@ccop.fr

Le PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Urbanisme

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document de référence qui définit les règles d'occupation des sols sur l'ensemble du territoire communal.
À Charny Orée de Puisaye, deux PLUi sont en vigueur.

Comprendre le découpage de la commune

Le plan de zonage divise la commune en plusieurs secteurs, chacun soumis à des règles spécifiques.

ZONES U (urbanisées) : dédiées à l'habitat et aux activités urbaines.
ZONES AU (à urbaniser) : destinées à l'urbanisation future.
ZONES A (agricoles) : destinées à préserver l'activité agricole.
ZONES N (naturelles) : valorisant les espaces boisés et protégés.

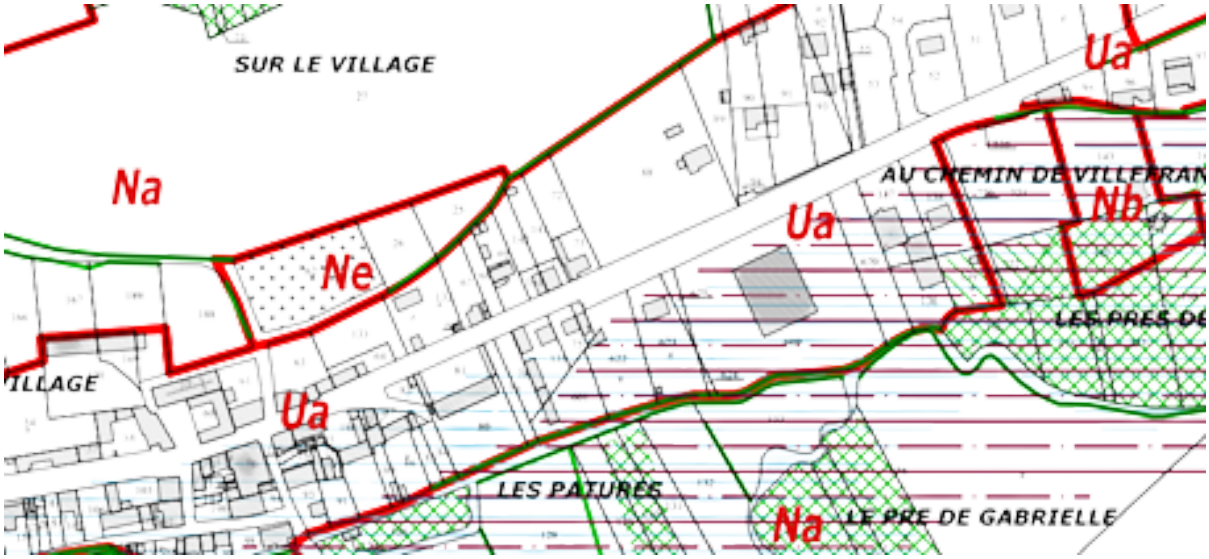

Réaliser ses travaux dans le respect du PLUi

Avant d'entreprendre des travaux, il est essentiel de vérifier s'ils nécessitent une autorisation :

- **Déclaration préalable** : pour les modifications extérieures (façades, clôtures, changement de destination des bâtiments, etc.).

- **Permis de construire** : pour les constructions nouvelles ou les agrandissements de plus de 20 m² ou les extensions de plus de 40 m² (si la parcelle est classée en zone U ou Au du PLUi), bâtiment agricole et industriel.

- **Travaux dispensés d'autorisation** : certaines modifications intérieures ou réparations.

La démarche à suivre pour chaque projet

1) Je repère l'emplacement de mon projet sur le plan de zonage du PLUi.

2) Je consulte et j'applique les dispositions du règlement du zonage du PLUi.
Au final, le projet devra donc être à la fois conforme au règlement écrit et graphique et, le cas échéant, aux annexes du PLUi.

• DP = Déclaration préalable
• PC = Permis de construire

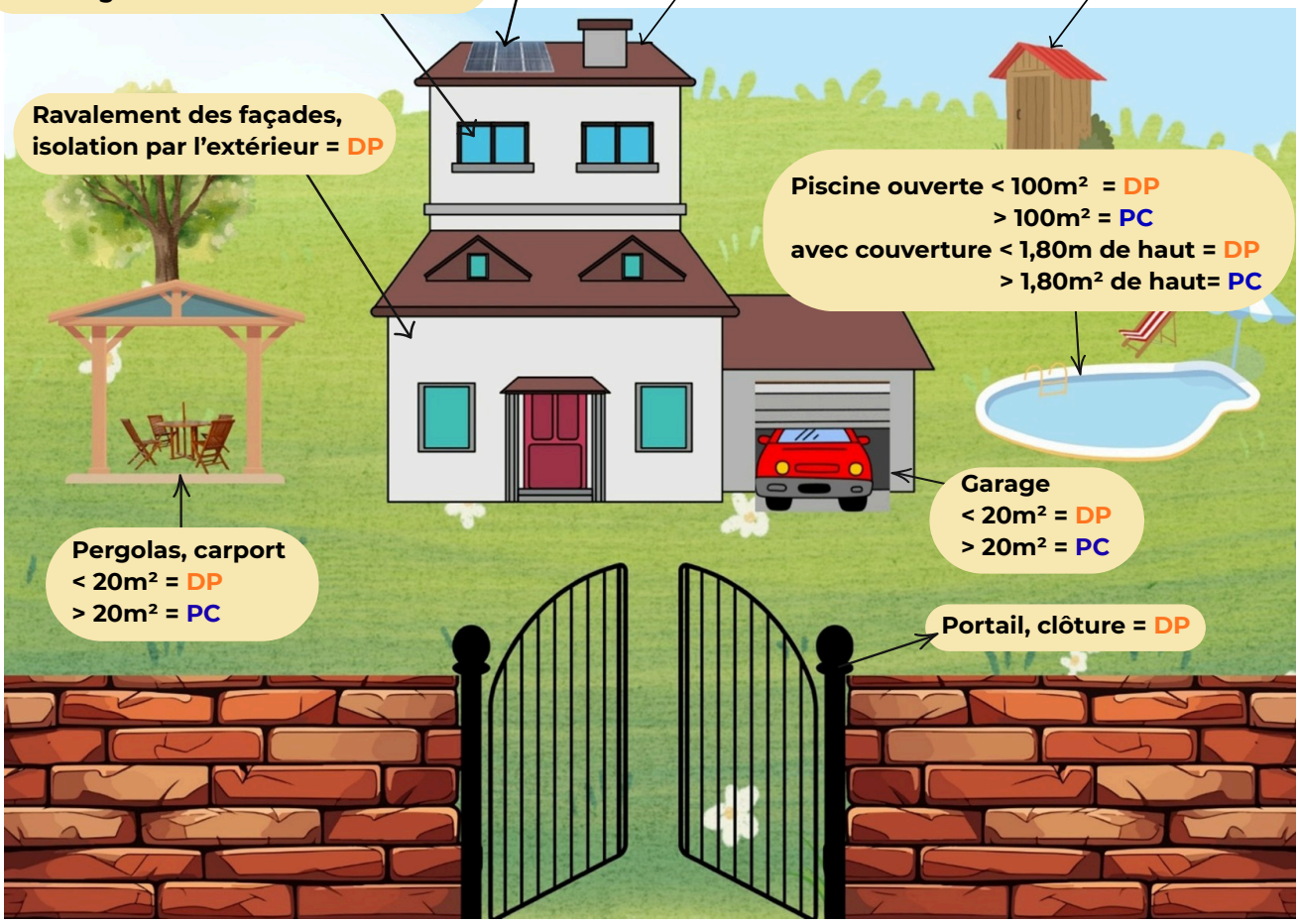

Où consulter le PLU ?

Sur le site internet de la commune : https://www.ccop.fr/services-a-la-population/urbanisme/

Où trouver de l'aide ?

• Service urbanisme **exclusivement sur rendez-vous** les lundis après-midi, mercredis matin et vendredis après-midi.

03 86 63 71 34 urbanisme@ccop.fr

Ne pas respecter le PLU peut entraîner :

- **L'obligation de démolir une construction non conforme**
- **Des amendes**
- **Des sanctions pénales en cas de faute grave**

La viabilité hivernale

Pour une commune, la viabilité hivernale c'est assurer le salage sur les espaces relevant de sa compétence.

Clarification sur le zonage communal

Notre ville, si étendue, est reliée par des voies communales et départementales.
La partie communale est importante en termes de surfaces à traiter. Il est donc de notre responsabilité d'y intervenir en priorité.

Dans les interventions à mener, une priorisation est établie : écoles, bâtiments publics et voirie communale.
Les vieilles habitudes nous ont souvent fait penser que dès lors que les véhicules de salage du département sont visibles, il est temps pour les communaux de s'atteler à leur tour à la tâche. Mais chacun doit agir sans délai mêlant réactivité et timing.

S'adapter et avoir les bonnes pratiques

Chaque impact lié à la météo hivernale doit recevoir un traitement adapté. Selon qu'il s'agisse de verglas ou de neige, l'action à mener est différente. Dans le meilleur des cas, l'action préventive par salage est la plus adaptée. Elle est même la seule pour le verglas.

Méthodes

- **Préventive :**

Pour la neige ou le verglas, il faut trouver le point de déclenchement idéal entre la baisse des températures et le temps d'intervention qui est nécessaire pour faire ce qui incombe à la commune.
Le sel ainsi épandu sur la chaussée va abaisser le point de gel. La vigilance se porte alors sur l'heure de déclenchement :
- Trop tôt, le sel sera chassé sur les accotements par les véhicules
- Trop tard, le sel sera totalement inefficace sur une surface entièrement givrée. Sur une couche épaisse de neige, c'est le nombre de véhicules roulants qui permettra au chlorure de sodium d'être efficace.

- **Curative :**

Face à l'impondérable (panne de matériel, surprise météorologique), la neige pourra être chassée mécaniquement à l'aide de lames.

Sur une surface gelée, des produits alternatifs assez coûteux feront le nécessaire, ou alors une cuve à saumure* permettra de liquéfier la glace avec un abaissement du point de dégel.

*La saumure est du sel dilué avec de l'eau. Le sel représente généralement 23 % de la masse totale.

L'entretien, y compris le déneigement, incombe aux propriétaires ou locataires des propriétés jouxtant le domaine public :
arrêté de 2017 (2017-21-S)

Achat et stockage des matières

Chaque année est différente et les quantités de sel achetées sont adaptées en fonction des reliquats. La commune se doit d'avoir les stocks nécessaires dans des conditionnements divers afin de pouvoir adapter ses interventions suivant la configuration du site.
Les services techniques de la commune disposent de produits alternatifs destinés uniquement à des usages curatifs pour les écoles et les bâtiments publics, ces derniers étant excessivement onéreux.
Pour des raisons de sécurité, les agents agissent également sur les trottoirs desservant les différents commerces de la commune.

Prévoir et anticiper

Les soirs, quand le gel est prévu et que la chaussée est humide, un départ préventif est programmé.
Durant la période de vigilance, chaque matin, un agent effectue des contrôles afin de déclencher l'intervention des services.
Tout le matériel est préparé en prévision de l'hiver, car en ce domaine, l'anticipation est essentielle.
La question commune avec le département concernant les voies goudronnées est par où commencer ? Comment, sur une tournée de trois ou quatre heures, ne pas voir le premier sel devenir inutile et le dernier épandu inefficace ?

Pour le premier épisode neigeux, le vendredi 21 novembre dernier, les parties communales n'ont révélé que peu ou pas de problématiques.
Les agents ont effectué un salage préventif dès la veille au soir. Chacun a pu mesurer l'efficacité des agents de la collectivité et de l'action préventive qui a été menée. Une fois les espaces communaux sécurisés, les équipes sont venues prêter main forte à celles du département.
La solidarité restera toujours l'ingrédient principal pour surmonter les difficultés d'un tel épisode.

Avant l'épisode neigeux attendu le 7 janvier dernier, les agents communaux étaient mobilisés durant la nuit pour saler les routes. Dès les premières chutes de neige, ils ont procédé au dégagement des voies communales.

Pour connaître les conditions de circulation hivernales sur le département de l'Yonne consultez le site Internet : routes.yonne.fr

La parole à l'opposition

En ce début d'année, nous vous adressons nos vœux les plus sincères de bonne année et de bonne santé.
Que cette nouvelle année vous apporte sérénité, énergie et de beaux moments partagés.
Pour les élus locaux, cette période s'inscrit aussi dans un esprit de continuité et de vigilance attentive. Une veille permanente, essentielle, qui aujourd'hui, au regard du contexte, se fait encore plus exigeante : être à l'écoute, au plus près du terrain, pour percevoir les besoins, mais aussi les attentes et les souhaits des habitants.
C'est par cette attention constante que se construisent, pas à pas, des chemins plus lisibles, un quotidien plus clair et une proximité porteuse de bien vivre pour nos territoires.
Bonne année à toutes et à tous.
Les élus du groupe « 14 village, 1 commune », le 5 janvier 2026.

Le Groupe Fidèles à nos engagements vous adresse leurs vœux pour cette année 2026 : qu'elle soit source de bonheur, santé , prospérité et rassemblement.
Nous souhaitons à chaque habitant de Charny 0rée de Puisaye une véritable démocratie, une réelle écoute, une totale communication, une vraie mobilité pour les personnes isolées et qui ont fait défaut ces six dernières années au sein de notre commune.
2026 doit être l'année où il fera bon vivre dans nos villages !

Bonne et heureuse année 2026 à vous tous !
Cette nouvelle année ne pourra d'ailleurs être que meilleure pour la commune car le 15 mars, il faudra voter pour renouveler le mandat de maire de la commune de Charny Orée de Puisaye. Cette fois-ci, soyez certains d'installer une équipe qui a pour principale préoccupation de relever notre commune car il y a le feu dans la maison CCOP. Il y aura un choix clair à faire pour que CCOP survive avec une équipe neuve, motivée et surtout compétente, car, six ans de plus avec la même équipe et Charny Orée de Puisaye et ses 14 villages n'existeront plus.
Comme en 2020, par un coup de passe-passe Macroniste, 55 candidats par liste seront nécessaires sur notre commune qui ne compte que 3500 électeurs. C'est encore un effet de la toxique loi NOTRe, à l'origine de la fusion des 14 villages. Cette erreur irréparable doit maintenant être assumée.
Nous avons systématiquement dénoncé (voir conseils municipaux sur YOUTUBE) les incroyables erreurs et mensonges de la majorité municipale d'Elodie MENARD :
- Son rapprochement assumé avec Macron ;
- Dépenser sans compter de l'argent public comme combler le gouffre de la cuisine centrale sans prendre les mesures nécessaires à son redressement ;
- Ecole nouvelle hors de prix ;
- Rester figée face à la perte d'identité de la commune en la laissant se salir ;
- Absentéisme de sa majorité,
- Abandonner nos cimetières et notre patrimoine ;
- Laisser pourrir la piscine au profit du désastreux centre aquatique de Toucy ;
- Priver illégalement 275 habitants du droit de voter en les rayant des listes électorales ;
- Manquer de courage pour représenter notre commune au sein de Puisaye-Forterre bien que CCOP la première contributrice ;
- Reléguer notre commune à la dernière place du classement national; etc…

Nous sommes convaincus que l'union autour d'un projet visant à préserver d'abord Charny Orée de Puisaye est ce qu'il faut pour notre commune et sommes heureux d'y participer via la candidature d'Éric Fleury qui rejoint la liste « nos villages notre avenir »menée par Aurelien PECOT.
Jean-Christophe LETIERCE, quant à lui, a été investi par Eric ZEMMOUR pour représenter le mouvement Reconquête! à TROYES.
Enfin, chers concitoyens, soyez assurés que ce fut un réel honneur de vous représenter pendant ce mandat et d'oeuvrer pour que notre commune nouvelle se distingue car elle a un réel potentiel. Nous sommes certains que le prochain mandat sera celui du redressement.
Eric FLEURY – Jean-Christophe LETIERCE

Praticiens à la Maison de santé

Docteur Clara HOFFMAN	Médecin généraliste	01 64 66 88 88 ou Doctolib
Docteur Karamoko TRAORÉ	Médecin spécialisé en gériatrie	06 52 58 93 76 ou MAÏA
Dentiste	Maria SALIT	03 86 73 04 04 ou Doctolib
Orthophoniste	Françoise TESSYER	07 69 24 37 34
Sophrorelaxologue	Séverine QUÉO	06 88 39 86 97
Psychologue Neuropsychologue	Hind LEDROIT	06 63 57 44 45
Ostéopathe	Paul ZINKO	06 23 85 35 76
Pédicure - Podologue	Alexandre SHUBERT	03 86 62 67 38
Sage-femme	Pauline FROTTIER	06 08 13 25 72
Kinésithérapeuthe	Noël ARDUIN	03 86 91 87 44 et 02 38 87 12 13
Infirmières - infirmiers	Audrey GAUGUIN et Aloïne BOUDIN	03 86 56 17 54
	Aurélie MOREAU - COURTOIS Anne-Charlotte HIEZ Lorraine PIERROT	03 86 91 88 30

Secrétariat des mairies déléguées

Chambeugle	Jeudi de 11h15 à 12h30	03 86 63 69 14
Charny	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le samedi de 10h00 à 12h00	03 86 63 71 34
Chêne-Arnoult	Lundi de 10h30 à 12h00	03 86 91 81 11
Chevillon	Jeudi de 14h00 à 15h30	03 86 73 17 35
Dicy	Lundi de 15h30 à 17h30	03 86 63 75 30
Fontenouilles	Lundi de 8h30 à 10h15	03 86 63 61 86
Grandchamp	Jeudi de 15h30 à 17h30	03 86 45 70 28
Malicorne	Vendredi de 8h30 à 10h30	03 86 91 68 31
Marchais-Beton	Jeudi de 9h00 à 11h00	03 86 91 63 98
Perreux	Vendredi de 14h00 à 17h30	03 86 91 62 64
Prunoy	Jeudi de 15h45 à 17h30	03 86 91 87 16
Saint Denis sur Ouanne	Jeudi de 14h15 à 15h15	03 86 91 69 14
Saint Martin sur Ouanne	Vendredi de 15h30 à 17h30	03 86 91 61 48
Villefranche	Mardi de 15h00 à 17h30	03 86 63 63 09

CINÉMA

Les séances du mois de février

PANORAMIC
CINEMA ITINERANT

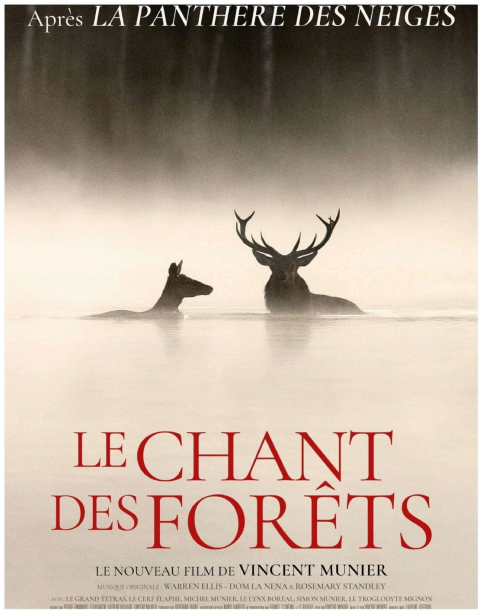

MARDI 17 FÉVRIER
17:30

CHARNY ORÉE DE PUISAYE
Salle polyvalente
Route de la Mothe
89120 Charny Orée de Puisaye

LE CHANT DES FORÊTS

Durée 1h35min
Réal. Vincent Munier
Avec Vincent Munier

Un homme marche, sac au dos, bâton à la main, veste lourde et chaude sur les épaules, vers les profondeurs d'une vieille forêt moussue. Ni le vent, ni la brume, ni même la neige ne l'arrêteront dans son élan pour rejoindre son affût, sa planque : un sapin. En se glissant sous ses branches basses, l'homme s'efface et un monde s'éveille. Celui des bêtes. Le vieux sage nous invite à partager des émotions puissantes à ses côtés, celles qu'il a ressenties au cours de milliers d'affuts. Le moment est venu pour lui d'ouvrir son savoir, ses souvenirs de ses plus belles rencontres sauvages. Au cours d'un voyage dans nos forêts proches, il nous éveillera au "sensible", où plus précisément à la poésie du monde sauvage, celle qu'il a transmise à son fils dès l'âge de 12 ans et qu'il transmettra peut-être à son petit-fils.

Normal : 6 € / Réduit* : 5 € / Moins de 14 ans : 4€ / Abonnement : 32 € (7 places)

*Tarif réduit : personnes en situation de handicap / étudiants / demandeurs d'emploi

centre national du cinéma et de l'image animée
PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Direction régionale des affaires culturelles
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Yonne LE DÉPARTEMENT

PANORAMIC
CINEMA ITINERANT

MARDI 17 FÉVRIER
20:00

CHARNY ORÉE DE PUISAYE
Salle polyvalente
Route de la Mothe
89120 Charny Orée de Puisaye

LA FEMME DE MÉNAGE

Durée 2h11min
Réal. Paul Feig
Avec Sydney Sweeney, Amanda Seyfried, Brandon Sklenar

Millie fait le ménage dans la maison des Winchester, une riche famille new-yorkaise. Elle récupère aussi leur fille à l'école et prépare les repas avant d'aller se coucher dans sa chambre, située au grenier. Pour Millie, ce travail représente une chance de repartir de zéro. Mais, sous des dehors respectables, sa patronne, Nina, se montre de plus en plus toxique. Lorsque Millie découvre que la porte de sa chambre ne peut être verrouillée que de l'extérieur, il est peut-être déjà trop tard...

rmal : 6 € / Réduit* : 5 € / Moins de 14 ans : 4€ / Abonnement : 32 € (7 places)

*Tarif réduit : personnes en situation de handicap / étudiants / demandeurs d'emploi

centre national du cinéma et de l'image animée
PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Direction régionale des affaires culturelles
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Yonne LE DÉPARTEMENT